

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste.  
Un an. . . 18f. » 24f. «  
Six mois. . 10 » 15 «  
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Par décision impériale du 9 mars 1855, le camp du Nord a été divisé en deux corps d'armée. — M. le maréchal Baraguey-d'Hilliers est nommé au commandement du 1<sup>er</sup> corps; M. le général de division Guesviller commande le 2<sup>e</sup> corps. (*Moniteur.*)

Il y a eu à Vienne, le 8 mars, au ministère des affaires étrangères, une seconde réunion entre lord John Russell, lord Westmoreland, le baron de Bourqueney, M. de Prokesch-d'Osten et le comte Buol; elle a duré toute la matinée. On dit que les plénipotentiaires sont d'accord pour donner aux conférences futures, une forme telle, qu'à l'exception des personnes qui y prendront part et des gouvernements respectifs, personne ne pourra savoir ce qui s'y passera. — Havas.

« Vienne, jeudi 15 mars. — Aujourd'hui, à midi, les conférences relatives au rétablissement de la paix, ont été ouvertes officiellement à Vienne.

» Étaient présents :

» Pour l'Autriche : le comte Buol et le baron de Prokesch-Von-Osten;

» Pour l'Angleterre : lord John Russell et lord Westmoreland;

» Pour la France : le baron de Bourqueney;

» Pour la Turquie : Arif-Effendi et Riza-Bey;

» Pour la Russie : le prince Gortschakoff et M. de Titoff. » — Havas.

Le ministre de la guerre a décidé qu'une somme de 100,000 francs, prise sur les fonds qui lui ont été adressés pour l'armée d'Orient, serait jointe à la souscription ouverte en faveur des familles des militaires et marins qui ont péri dans le naufrage de la *Sémillante*. — Nous ferons connaître plus tard les souscriptions versés directement, pour le même objet, entre les mains des ministres de la guerre et de la marine. (*Moniteur.*)

## NOUVELLES DE LA GUERRE.

On lit dans le *Moniteur* :

Le ministre de la marine et des colonies a reçu de M. le vice-amiral Bruat la dépêche télégraphique suivante :

« Port de Kameisch, *Montebello*, 7 mars.

» La nouvelle de la mort de l'Empereur Nicolas est arrivée à Kamiesh, le 6, à sept heures du soir.

» Depuis quelques jours nous lançons sur la ville des fusées qui ont réussi à mettre le feu sur plusieurs points.

» Deux officiers russes ont déserté et se sont réfugiés dans les lignes anglaises.

» Les travaux de siège se poursuivent toujours avec activité. »

« Les Russes refusent, dit-on, de laisser sortir les céréales du Danube. La flottille autrichienne descendra le fleuve pour protéger les transactions.

» Des préparatifs ont lieu à Constantinople pour le cas où S. M. l'empereur Napoléon III s'y rendrait.

» Le *Journal de Constantinople* donne les détails suivants sur le combat de nuit qui a eu lieu, le 23 février, sous les murs de Sébastopol : Un bataillon du 2<sup>e</sup> régiment de zouaves enleva d'assaut le plateau de la tour Malakoff, encloua 18 canons russes, chassa les gardes de tranchées ennemis et ne se retira que devant un corps de 8,000 Russes. Dans cette lutte héroïque, 340 Français auraient été mis hors de combat. Le général Monnet, qui commandait l'attaque, a été blessé aux deux bras.

» La *Presse de Constantinople* évalue la perte des Russes dans cette affaire à 1,000 hommes; elle réduit celle des Français à 250. D'après la même feuille, le général Monnet aurait reçu cinq blessures légères, lors de son retour, en culbutant la colonne russe qui lui barrait le passage.

» Pendant la destruction des ouvrages des redou-

tes russes, les Français travaillaient sous les feux croisés des batteries et des navires ennemis. Tous les autres bruits répandus sur cette affaire ont été démentis.

» Nulle attaque nouvelle n'a eu lieu contre Eupatoria depuis l'affaire du 17. Les Russes se sont retirés en incendiant les villages environnants. » — Havas.

La *Gazette militaire* de Vienne continue à nous apporter des nouvelles des Russes en Crimée et de leurs nouveaux moyens de défense :

« D'après tout ce qu'on sait du nouvel ordre de bataille en Crimée, dit cette feuille, on voit que les Russes, en même temps qu'ils se tiennent sur la défensive, continuent à menacer Balaklava. Il n'y a pas 40,000 hommes, ainsi qu'on l'a dit par erreur, à Yalta, Alupka et Baïdar, mais seulement 5,000 hommes commandés par le général Wrangel.

» On écrit d'Odessa, le 23 février, que, vers le milieu du mois de mars, les troupes russes de Crimée seront divisées en deux armées, dont l'une, commandée par le général Osten-Sacken, sera postée sur les bords de la Thernaïa et du côté de Balaklava, et l'autre, commandée par le général Read, devra surveiller Eupatoria. Le corps d'observation du général Pawloff, placé près d'Eupatoria, avait reçus renforts de Baktchi-Seraï, et, le 19, la division de cavalerie légère du lieutenant-général Ruzshoff était arrivée à Simféropol et s'était établie sur la route d'Eupatoria. Le corps des dragons avait passé l'isthme de Perekop. Les grands-ducs Michel et Nicolas étaient arrivés le 21 de Sébastopol à Simféropol et étaient retournés, le lendemain, à Sébastopol, après avoir visité les hôpitaux de Simféropol.

» On a commencé l'enrôlement ordonné par le manifeste. Dans tous les chefs-lieux des gouvernements de la Grande-Russie, il a été formé des commissions qui reçoivent les engagements et expédient les hommes aux chefs-lieux de rassemblement de Nowogorod et de Moscou.

» Le corps de la garde intérieure sera mis sur le pied de guerre, de même que la milice forestière et douanière. Cette garde intérieure comprend jusqu'à 50 bataillons d'infanterie, 38 compagnies d'artillerie, 9 compagnies d'ouvriers employés dans les arsenaux, 6 compagnies d'artificiers et 25 d'ouvriers militaires, et deux parcs de siège. Sur les états, elle s'élève à 78,000 hommes; mais, en réalité, ce chiffre n'a jamais été atteint jusqu'ici; à peine s'est-il élevé à la moitié, et, dans cette moitié, il y a les deux tiers d'invalides. »

## EXTÉRIEUR.

AUTRICHE. — On lit dans la *Borsenhalle* : « Le bruit surgit de nouveau, dans les cercles militaires, que l'empereur Napoléon serait nommé très-prochainement, par l'empereur François-Joseph, colonel et propriétaire d'un régiment de cuirassiers autrichiens que l'on forme en ce moment. — Havas.

TURQUIE. — « Le tremblement de terre, qui a eu lieu à Brousse le 28 février, a endommagé cent mosquées, a renversé un grand nombre de minarets et de kans. Il y a eu 200 et non 2,000 victimes, comme on l'avait dit d'abord. De nouvelles secousses ont eu lieu. Le tremblement ne s'est pas fait sentir à Constantinople. — Havas.

PRUSSE. — On écrit de Berlin, 12 mars, à l'agence Havas :

« Une dépêche télégraphique de St-Petersbourg, parvenue hier ici, nous annonce que le prince Charles de Prusse n'est arrivé dans cette ville que samedi soir, c'est-à-dire après sept jours de voyage. Cette dépêche ajoute que le corps de l'empereur Nicolas a été transporté à la citadelle, dimanche, à onze heures du matin, et confirme le fait qu'il n'y a pas eu d'exposition publique du corps, à cause de la rapidité de la décomposition.

» On sait qu'il devait paraître ici, sous le titre

de *Journal du Nord*, une feuille rédigée en langue française et destinée à défendre les intérêts russes. Tout était arrangé; M. Créteineau-Joly, rédacteur en chef de cette feuille, était arrivé à Berlin, ainsi que des compositeurs venus de Bruxelles; mais le gouvernement prussien ne pouvait se dissimuler que ce journal lui attirerait de nombreux embarras, et il s'est, en conséquence, décidé à l'empêcher de paraître. Toutes les personnes venues de Bruxelles, pour travailler à cette publication, ont, en outre, reçu l'ordre de quitter la Prusse; elles se sont adressées à M. de Nothomb, ambassadeur belge, pour soutenir leurs réclamations; il s'y est refusé, en leur faisant observer que cette démarche compromettrait le gouvernement belge.

» La conduite du gouvernement prussien, en cette circonstance, est une nouvelle preuve du soin qu'il met à éviter tout ce qui pourrait blesser les Puissances occidentales.

» Il est probable que M. de Westphalen, ministre de l'intérieur, quittera ce poste et sera nommé président du gouvernement de Francfort. M. de Hinkeldey, directeur général de la police, lui succèdera, dit-on, au ministère de l'intérieur. »

AUSTRALIE. — Nous avons reçu, par l'*Arabian*, des avis de Melbourne qui vont jusqu'à la date du 16 décembre inclusivement :

« La grève des mineurs, car le mot insurrection était trop fort, est terminée, et l'ordre est rétabli, nous écrit-on. L'attitude ferme de sir Charles Hotham et des autorités locales a produit les plus heureux résultats. Après l'engagement qui a malheureusement eu lieu entre la troupe et les mineurs, et dans lequel tant de sang a été répandu, la loi martiale a été proclamée, le 6 décembre, aux mines de Ballarat. Cependant tout était si bien rentré dans l'ordre, le 8, qu'une autre proclamation de sir Charles Hotham a révoqué celle qui établissait la loi martiale. Le principal meneur avait été arrêté.

Le conseil législatif a voté des remerciements à la troupe. Dans la séance du conseil législatif de Melbourne, 6 décembre, M. Miller a fait la proposition suivante :

« Placé dans la situation la plus difficile, depuis son arrivée à Victoria, le lieutenant-gouverneur a mérité les sympathies et le concours de ce conseil, qui s'engage à l'aider, par tous les moyens en son pouvoir, à rétablir et à maintenir la loi et l'ordre. »

## PERTE DE LA SÉMILLANTE.

RENSEIGNEMENTS OFFICIELS.

Aux détails déjà connus sur la perte de la *Sémillante*, le *Journal de la Corse*, du 6 de ce mois, ajoute les suivants :

« Dans la journée du 15, le vent soufflait très-violent O.-N.-O., la mer était très-orageuse, les ondes très-hautes détachaient une poussière épaisse que les marins appellent *embrun* et qui empêchait de voir à deux mètres de distance. Le commandant de la *Sémillante* connaissait parfaitement la passe où la frégate s'est perdue, puis-que pendant au moins deux ans il a commandé la goëlette l'*Etoile*, lorsqu'elle était affectée au service de garde-côte en Corse. Il faut donc qu'il y ait eu une accumulation de circonstances impossibles à vaincre, pour que la frégate ait été se briser en mille morceaux contre les rochers de l'îlot de Lavezzi.

» D'après des probabilités presque irrécusables, la *Sémillante* s'est brisée à 80 mètres à peu près de terre, sur un fond de rocher ayant de 12 à 13 mètres de profondeur. C'est là que paraissent être les ancres auxquelles tiennent encore les cordages, les pièces d'artillerie et enfin tous les corps lourds que les vagues n'ont pu déplacer.

» Nous serions trop long si nous devions faire connaître en détail tous les objets trouvés : on a découvert quatre mortiers qu'on n'a pu relever, des

carabines à tiges, des sabres-baïonnettes, des sabres de cavalerie, des barils de poudre, des objets d'habillement qu'on a retirés de la grève, mais presque tous macérés et déchirés, des voiles entièrement fêlées, des cordages, des planches, etc.

» A la date du 4 mars, douze cadavres ont été trouvés sur la plage de Lavezzi, mais entièrement défigurés et même mutilés; un d'eux avait de longs cheveux et de longs bas en soie noire; on croit avoir reconnu en lui l'aumônier de la frégate. On assure que d'autres cadavres ont été trouvés sur la côte occidentale de la Corse.

» Le bateau à vapeur *Averne* stationne sur les lieux, afin de recueillir les cadavres et d'assurer leur inhumation. Une barque a été aussi envoyée sur la côte de la Sardaigne. » (G. Marchi.)

Une lettre de Corse dit que le corps du commandant de la *Sémillante*, M. le capitaine Jogan, a été retrouvé. La mer a également rejeté soixante cadavres sur le rivage.

— En exécution des ordres du ministre de la marine et des colonies, l'avis à vapeur de l'Etat *Averne* a procédé à de nouvelles perquisitions, dans le but de parvenir enfin à recueillir, sinon quelques malheureux naufragés échappés au désastre de la *Sémillante*, au moins leurs dépouilles, qui réclamaient une sépulture chrétienne, et quelques renseignements sur ce douloureux événement de mer.

Cette fois *Averne* a réussi dans la seconde partie de cette mission délicate, et l'on trouvera dans les rapports ci-après publiés une nouvelle preuve que la *Sémillante* a péri devant des circonstances de force majeure heureusement assez rares, mais qui cependant ont, de tout temps, coûté quelques navires et trop de nombreux marins aux marines de guerre de tous les pays.

Ainsi, nos annales maritimes ont conservé les noms des bâtiments de guerre ci-après, qui, depuis 1820, ont disparu corps et biens: la *Créole* (1823), brick-goëlette; l'*Active*, gabare (1827); la *Nantaise*, gabare (1828); la *Bretonne*, gabare (1830); l'*Olivier*, brick (1830); la *Lilloise*, brick-canonnière (1833); l'*Estafette*, goëlette (1836); la *Désirée*, gabare (1839); le *Dunois*, brick-avis (1842); la *Védette*, canonnière-brick (1842); le *Colibri*, goëlette (1845); le *Berceau*, corvette de 30 (1847); et le *Pandour*, brick (1848).

Voici maintenant la lettre du préfet maritime de Toulon, datée du 10 de ce mois, relative à la *Sémillante*:

« Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre les deux rapports ci-joints de M. le capitaine de l'*Averne*, qui contiennent des détails bien émouvants sur la catastrophe de la *Sémillante*.

A la date du 6 mars, on avait découvert environ 60 cadavres, parmi lesquels ceux de l'aumônier et du commandant. Presque tous étaient nus: ce qui fait supposer que ces malheureux avaient eu le temps de se déshabiller pour essayer d'échapper à la mort. M. le capitaine de frégate Jogan était, au contraire, en uniforme. Ainsi, ce brave et malheureux officier a rempli son devoir jusqu'au bout. Quoique excellent nageur, il n'a point songé à ses chances de salut; jusqu'au dernier moment, il a donné à tous l'exemple du courage, de la résignation, et c'est au milieu des débris de la frégate qu'il a disparu.

Nulle puissance humaine n'aurait pu arracher la *Sémillante* à sa perte. Ce navire s'est perdu dans une tourmente telle, que, de mémoire d'homme, il n'en a pas été vu de semblable dans les bouches de Bonifacio. C'est ce qu'a déclaré le maire de la ville de ce nom, ancien capitaine au long cours, âgé de soixante-quinze ans. Aucune frégate, a-t-il affirmé, n'aurait pu présenter le travers par un pareil temps, c'est-à-dire mettre à la cape. »

A cette lettre, sont annexés les deux rapports suivants de M. le lieutenant de vaisseau Bourbeau, commandant l'*Averne*.

« Bonifacio, le 2 mars 1855.

Amiral,

L'*Averne*, parti de Livourne le 28 février, a touché le 1<sup>er</sup> mars au matin à Porto-Vecchio, pour y prendre des renseignements, et est arrivé le même jour, vers midi, à l'îlot de Lavezzi, sur lequel, le fait est malheureusement trop certain aujourd'hui, s'est perdue la frégate la *Sémillante*.

Le spectacle que présente cette côte est navrant, et donne une idée de la furie de l'ouragan qui a pu briser en morceaux aussi menus un bâtiment de cette force, porter à des hauteurs considérables quelques tronçons de ses mâts, et prendre des quartiers du navire pour les éparpiller à plusieurs encablures de distance les uns des autres dans des criques différentes, en les faisant passer par-dessus des pointes de rochers élevés de plusieurs mètres au-dessus du niveau de la mer.

J'ai d'abord visité en embarcation les différentes criques où se trouvent les principaux débris; puis, dirigé par le patron de la balancelle l'*Aigle* n° 1, que j'ai trouvé sur ces lieux, j'ai fait par terre le tour de l'île.

Il faut, je le crains, Amiral, perdre tout espoir de retrouver jamais quelques-uns des malheureux qui étaient à bord, et même de connaître exactement le moment du sinistre et les circonstances qui l'ont occasionné.

Dans la journée du 15 février, un ouragan de la partie de l'ouest-sud-ouest, comme les vieux marins du pays ne se souviennent pas d'en avoir jamais vu, a éclaté dans les bouches de Bonifacio, et a duré de cinq heures du matin jusqu'à minuit, presque constamment avec la même violence.

Dans la ville, la plupart des toits des maisons ont été emportés, une maison s'est écroulée, une personne a été tuée et deux autres blessées sous les décombres.

Un douanier de service sur le quai a été jeté à la mer par la violence du vent, et, pour le secourir, le second maître de manœuvre Aimé, patron de la balancelle l'*Aigle* n° 1, a dû se coucher à plat ventre pour lui tendre la main sans être entraîné lui-même.

Vous aurez une idée exacte de la violence de cette tourmente, Amiral, lorsque vous saurez que l'embrun passait par-dessus la falaise élevée sur laquelle est bâtie la ville de Bonifacio, et venait se déverser en pluie dans le port.

A une distance de deux lieues, la campagne a été couverte de sel. L'atmosphère ne permettait pas d'y voir à dix pas.

Je n'exagère rien, Amiral.

M. Piras, âgé de soixante-quinze ans, maire de Bonifacio, ancien capitaine au long cours, qui a longtemps navigué dans ces parages et dont l'opinion a beaucoup d'autorité, m'a affirmé qu'aucune frégate au monde n'eût pu présenter le travers (pour mettre en cape) à pareille tempête.

C'est dans ces fatales circonstances que la frégate la *Sémillante* a dû donner dans les bouches de Bonifacio.

Est-ce de jour? est-ce de nuit? c'est ce que personne n'a encore pu savoir et ce que personne ne saura jamais sans doute.

Poussée par cette tempête d'ouest-sud-ouest, la frégate a dû toucher d'abord sur la pointe sud-ouest de l'île Lavezzi; c'est là, en effet, que l'on trouve d'abord quelques tronçons de ses mâts et de ses vergues brisés, encore à flot et retenus dans cette position par un enchevêtrement de cordages fixés au fond.

Au milieu de ces tronçons se trouve aussi à flot un morceau de la coque de la frégate, qui paraît provenir de la partie comprise entre les porte-haubans de misaine et la flottaison; il y a là un hublot.

Puis, toute la partie sud de l'île est jonchée de menus débris et de morceaux de la coque, qui n'ont presque plus aucune valeur.

Quatre mortiers seuls paraissent par un fond d'environ quatre mètres; on pourra les sauver.

Le 1<sup>er</sup> mars, on a encore trouvé une voile d'embarcation, sur laquelle on voit écrit: *Sémillante*, voile n° 1.

Jusqu'à ce jour, on n'a retrouvé que trois corps, qui ont paru être ceux d'un matelot, d'un soldat et d'un caporal; ils ont été enterrés sur l'île.

Après avoir reconnu cet état de choses, j'ai laissé sur les lieux M. Farines, enseigne de vaisseau, avec les deux balancelles, le grand canot, une baleinière et un youyou, des appareils, tous les outils de charpentier et trente-cinq hommes pour opérer le sauvetage et faire toutes les recherches qui peuvent amener la découverte de nouveaux débris ou de nouveaux cadavres.

En attendant vos ordres, Amiral, je vais m'occuper activement de ce sauvetage, dont les débris paraissent presque sans valeur, tant ils sont menus. Je ne négligerai cependant rien pour en tirer le meilleur parti possible.

Je vais encore faire explorer soigneusement chacun des rochers de ce petit archipel, mais sans espoir d'y faire aucune découverte importante, tous les autres débris ayant dû être entraînés au large par la violence de la tempête.

Je compte également visiter tous les points de la côte de la Sardaigne; et lorsque cela sera devenu nécessaire et que le temps le permettra, l'*Averne* se portera de nouveau sur le lieu du naufrage, et vous pouvez être assuré, Amiral, que ni peines, ni soins, ni recherches ne seront épargnés pour remplir complètement cette triste et douloureuse mission. Daignez agréer, etc. »

« Bonifacio, 6 mars 1855.

Amiral,

En laissant un officier sur l'île de Lavezzi, parmi les instructions que je lui avais données, la plus

impérieuse et la plus pressante de toutes était celle de rechercher tout d'abord, avec le plus grand soin, les cadavres des malheureux qui ont péri dans le naufrage de la *Sémillante*, afin de les préserver le plus tôt possible de toute souillure, et de faire disparaître immédiatement un si douloureux spectacle.

L'exécution de ces ordres a amené jusqu'à ce moment la découverte de soixante cadavres, la plupart nus; ces infortunés avaient eu le temps de se déshabiller pour lutter plus facilement contre la mort.

Ils sont presque tous méconnaissables; parmi eux, cependant, on croit avoir reconnu un prêtre, aux bas de soie noire dont il était encore porteur.

Le corps de M. le commandant Jogan a été retrouvé, et seul reconnu d'une manière positive. Il était en uniforme, et, sans cela même, Amiral, il était très-reconnaissable, par suite de la légère difformité de l'un de ses pieds.

Des soins particuliers lui ont été rendus; il a été mis dans une bière avec deux couvertures, et la croix qui surmonte ses restes porte une inscription.

A mesure que de nouveaux cadavres sont découverts, ils sont roulés avec soin dans une couverture, ce qui les préserve d'un nouvel outrage, en empêchant toute dislocation; puis ils sont placés sur une civière et portés au lieu désigné, où une fosse particulière les reçoit aussitôt. Une croix est placée sur chaque fosse.

L'abondance des cadavres que l'on découvre à chaque instant et qui sont presque tous en putréfaction, et les difficultés du transport, nous ont forcés d'ouvrir un second cimetière.

Ces devoirs étaient rudes à remplir pour mes pauvres matelots; plusieurs en ont été tellement impressionnés, qu'ils n'ont pu continuer ce service; d'autres ne le remplissaient plus qu'en pleurant à chaudes larmes.

Le sauvetage des débris ne pouvait plus se faire; mes hommes suffisaient à peine à la recherche et au transport des cadavres et au travail pénible que nécessitent ces fosses profondes, sans avoir tous les outils nécessaires pour ce genre de travail.

Pour toutes ces raisons, Amiral, j'ai cru devoir prier M. le commandant de place de vouloir bien mettre à ma disposition un détachement de cinquante hommes, ce qui m'a été aussitôt accordé avec un empressement que je ne saurais trop vous signaler, Amiral.

J'ai pensé, Amiral, qu'à ces soins matériels ne devaient pas se borner mes devoirs, et que les ministres de la religion devaient être priés d'appeler les bénédictions célestes sur tant de malheureuses victimes, et de bénir la terre qui recouvre leurs restes.

Je n'ai eu qu'un désir à exprimer à cet égard, et MM. les curés de la haute et de la basse ville n'ont voulu laisser à personne le soin de remplir cette pieuse mission.

Dimanche matin 4 mars, l'*Averne* est parti de Bonifacio, portant à Lavezzi MM. les curés de la haute et de la basse ville, M. le juge de paix et son greffier, cinquante soldats, deux caporaux, un sergent et un officier.

Le détachement a été débarqué, et, deux heures après, il était parfaitement campé, à l'abri de tentes solides faites avec les voiles de l'*Averne*, et par les soins de son équipage.

A midi, la cérémonie religieuse a eu lieu, et l'absoute a été donnée.

Tout le monde y a assisté dans le plus profond recueillement.

Je n'ai pas jugé à propos, Amiral, de faire rendre encore d'honneurs militaires; tous les jours, on recueille de nouveaux cadavres, et j'ai voulu attendre vos ordres à cet égard.

Lorsque vous jugerez que le moment en sera arrivé, je pense que tout le clergé de Bonifacio sera disposé à se transporter à Lavezzi, ainsi que plusieurs personnes de la ville. J'en ai déjà causé avec MM. les curés, qui ont bien voulu s'y transporter une première fois.

Ces soins ne me font pas négliger la partie matérielle du sauvetage, Amiral; mais les vents presque constants qui règnent dans ces parages avec une certaine violence, dans cette saison, rendent toute opération très-difficile; il faut attendre du calme, et je n'en ai pas encore eu. Je me suis mis et je me mets en relations avec M. le chef du service de la marine, et j'agis d'accord avec M. le chargé de l'inscription maritime à Bonifacio, pour le récolement et l'inventaire des objets sauvés, dont la valeur paraît d'ailleurs devoir être bien minime.

Le personnel nombreux qui se trouve aujourd'hui sur l'île de Lavezzi m'a décidé à y détacher M. le chirurgien-major de l'*Averne*, dont les services pourront y être très-utiles, dans le cas de quelques

accidents occasionnés par les opérations ou sauvetage.

Daignez agréer, etc.

## FAITS DIVERS.

On écrit de La Haye, 11 mars : « On continue à recevoir des renseignements désolants sur les dégâts causés par les eaux. Une partie des remblais du chemin de fer hollandais d'Amsterdam à Arnhem ont été emportés près de Veenendaal. Sur plusieurs autres points de la ligne, les terres détremées rendent la voie infranchissable aux convois. Sur le même point de la Hollande, la digue du Slaperdyk s'est rompue, et les habitants de Scherpenzeel n'ont eut que le temps de s'enfuir avec le bétail à Veenendaal. Les communications sur le chemin de fer, par les routes ordinaires et par le télégraphe sont interrompues entre Utrecht et Amsterdam. Le roi est sur les lieux. » (Constitutionnel.)

— On écrit d'Avvers, 10 mars : « La douane de cette ville ayant vérifié, d'après l'ordre qu'elle en avait reçu, les colis destinés à être embarqués à bord de navires en destination pour un port de la Baltique, vient de découvrir, dans une caisse déclarée contenir de la mercerie, des carabines doubles et des pistolets. La caisse a été immédiatement saisie. » (Constitutionnel.)

— On écrit de Tanger, 25 février, au *Nouveliste de Marseille* :

« La ville de Tanger, si paisible d'ordinaire, vient d'être épouvantée par un crime affreux, M. Paul Rey, négociant, a été assassiné en pleine rue, jeudi 22 de ce mois, par un chérif, parent de l'empereur.

« Ce chérif nous est arrivé de l'Algérie, d'où il a été expulsé par les autorités françaises. Depuis quelque temps il se livrait en public à des prédications furibondes contre les Européens, à tel point que M. Jager-Schmidt, gérant le consulat français, jugea nécessaire de demander au pacha son expulsion de Tanger. Mandé à la Kasba, le chérif refusa d'obéir à cet ordre, s'arma de sabre, de poignard et de pistolet, et se mit à parcourir les rues de la ville en annonçant hautement le projet d'assassiner tous les Français qu'il rencontrerait. Il en voulait surtout aux employés du consulat général. Il cherchait depuis quelque temps M. Cotelle qu'il savait être sorti de chez lui, lorsqu'un hasard malheureux voulut que M. Rey passât par là. Le chérif se précipite sur lui et le frappe mortellement d'un coup de pointe dans l'estomac. Après avoir commis ce meurtre, il cherche à se sauver dans une zaouia (oratoire) pour s'y soustraire à l'action de la justice. Chemin faisant il blesse plusieurs personnes. Heureusement que la porte de la zaouia était fermée.

Les soldats du Maksen surviennent, mais ils sont tellement convaincus que leurs armes sont impuissantes contre ce saint personnage, qu'ils n'osent même l'approcher. L'un d'entre eux, cependant, plus hardi que les autres, cherche à le désarmer : le chérif l'étend raide mort à ses pieds et se dirige alors vers la Kasba où il a l'imprudence d'aller demander justice contre les chrétiens ; on le saisit alors et on le conduit en prison. Des courriers ont été expédiés immédiatement au sultan pour demander la punition de l'assassin. La réponse de l'empereur est attendue avec une vive anxiété, quoi qu'on ne doute pas qu'elle ne soit satisfaisante.

« M. Rey n'a survécu que cinq heures à sa blessure. Il est fort regretté ici, où il était parvenu, à force de travail et d'intelligence, à se créer une position des plus honorables. Il laisse une veuve et quatre enfants. »

— Dans une lettre du 6 décembre dernier, le célèbre missionnaire jésuite, P. de Smet, raconte au directeur des *Précis historiques* de Bruxelles le trait suivant :

«..... Si vous avez un coin vide, que vous voudriez remplir sans perdre de vue nos Indiens, voici un trait qui n'est guère sauvage. Je doute que vos *Précis historiques* en contiennent beaucoup de plus piquants :

« Parmi les Indiens convertis sur la frontière du Canada se trouve un certain Jean Baptiste, dont j'ignore le nom de famille. Ce sera sans doute une combinaison de sons et de consonnes, formant un de ces mots épouvantablement longs que les Anglais appellent d'une manière très-significative *jawbreakers* ou *casse mâchoires*.

« Jean-Baptiste avait, dans le temps, escamoté. Lors de sa conversion, la Robe-Noire lui enjoignit la restitution de deux piastres à M....., son voisin. Jean-Baptiste se présente donc chez M....., et le dialogue suivant s'engage :

« Eh bien ! que veux-tu ? lui dit M..... — Moi l'avoir volé ! Robe-Noire dire à moi : « Jean-Baptiste, rends l'argent volé ! » — Quel argent ? — Deux piastres volées à toi par moi, mauvais sauvage ; moi aujourd'hui bon indien ; avoir l'eau du baptême sur le front ; moi enfant du Grand-Esprit. Tiens, prends ton argent. — C'est bien, ne vole plus. Bonjour, Jean-Baptiste. — Bonjour, pas assez : moi vouloir autre chose. — Et que veux-tu ? — Moi vouloir un reçu. — Un reçu ! Qu'as-tu besoin de reçu ? La Robe-Noire a-t-il dit de le demander, reprit M....., étonné de cette proposition. — Robe-Noire ne rien dire ; c'est Jean Baptiste (se montrant du doigt) vouloir un reçu. — Mais pourquoi vouloir un reçu ? Tu m'as volé et tu me rends ; c'est bien assez. — Pas assez ; écoute : Toi vieux, moi jeune ; toi mourir sans doute premier ; moi mourir après toi. Com-

prends-tu ? — Non ! Quest-ce que cela veut dire ? — Ecoute encore. Cela vouloir dire beaucoup ; cela vouloir dire tout : Moi frapper à la porte du ciel, le grand chef saint Pierre ouvrir et dire : — C'est toi, Jean-Baptiste, et que veux-tu ? — Mon cher, moi vouloir entrer dans la loge du Grand-Esprit. — Et tes péchés ? — Robe-Noire m'avoir pardonné. — Mais ton vol à M..... ? As-tu rendu l'argent ? Montre-moi ton reçu ? Maintenant tu vois le cas du pauvre Jean-Baptiste, pauvre indien, sans reçu ! obligé, pour te trouver, de galopper partout l'enfer ! »

## DERNIERES NOUVELLES.

Les lettres de Saint-Petersbourg prétendent qu'il n'y aura provisoirement pas de changements importants ni dans les personnes, ni dans les mesures d'exécution, ni dans les instructions. L'empereur Alexandre aurait déclaré qu'il désire la paix et que toute sa famille partage vivement ce désir.

— Les grands-ducs Michel et Nicolas ont quitté Sébastopol, le mardi 13, pour raison de santé, ils retournent à Saint-Petersbourg. — Havas.

Madrid, jeudi 15 mars. — La proposition d'un Sénat mixte a été rejetée, hier, par les Cortès à la majorité de 136 voix contre 69. »

« Une frégate portant les couleurs espagnoles, qu'on suppose être un ancien bâtiment russe, a été capturée par des vapeurs français dans les eaux Cadix. » — Havas.

**Maux de Dents.** L'EAU du docteur O'MÉARA, ancien médecin de Napoléon à Sainte-Hélène, calme et guérit à l'instant le mal de dents le plus violent, arrête et détruit la carie. LA POUDE DENTIFRICE, du même docteur, blanchit les dents sans altérer leur émail et aide à leur conservation en fortifiant les gencives.

Dépôt aux pharmacies de MM. BUIÈRE, à Saumur, et PELLETIER fils, à Doué. (36)

## TAXE DU PAIN du 16 Mars 1855.

Première qualité.	
Les cinq hectogrammes.....	21 c. 25 m.
Seconde qualité.	
Les cinq hectogrammes.....	18 c. 75 m.
Troisième qualité.	
Les cinq hectogrammes.....	16 c. 25 m.

## BOURSE DU 15 MARS.

3 p. 0/0 hausse 35 cent. — Fermé à 69 80.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 75 cent. — Fermé à 93.

## BOURSE DU 16 MARS.

3 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 69 70  
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 94 80.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 79.

## A VENDRE

Par adjudication volontaire, En l'étude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

Le mardi 17 avril 1855, à midi, EN TOTALITÉ,

## LA FERME De la Chauvinière,

DÉPENDANT DE LA SUCCESSION DE M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> LORY-HUARD, Située à Villebrier, canton de Panvigne.

Cette ferme, exploitée par les époux Alleaume par un bail authentique, consiste en bâtiments de maître avec jardin et bâtiments d'exploitation. Plus environ onze hectares de terre labourables et prés, divisés en plusieurs morceaux.

On donnera de grandes facilités pour les paiements. (130)

## FORÊT DE FONTEVRAULT

Située communes de Couziers (Indre-et-Loire), Fontevault (Maine-et-Loire) et Roiffé (Vienne),

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs,

Par le ministère de M<sup>e</sup> BRUAS, notaire à Angers, et M<sup>e</sup> HUDAULT, notaire à Fontevault, en l'étude dudit M<sup>e</sup> HUDAULT, Le dimanche 25 mars 1855, à midi.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

## VENTE

APRÈS FAILLITE.

Le mercredi 21 mars, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> PLÉ, commissaire-priseur, chez le s<sup>r</sup> Edouard Delomosne, négociant à Saumur, rue des Capucins, quartier des Ponts, à la vente publique, aux enchères, de tout son mobilier et de ses marchandises.

Il sera vendu :

Un moulin à plâtre, à deux tourneurs, avec ses ustensiles, un four en briques, 250 sacs en toile, environ 200 hectolitres d'engrais, un fût de potasse, trois fûts de ciment romain, crèches, râteliers, séparations en planches ;

Mobilier. — Bois de lits en acajou et en noyer, un beau bureau en acajou, commode *idem*, fauteuils-voltaire, tables, chaises, glaces, chiffonnière, couettes, matelas, draps, linge de toute espèce, effets, fusils doubles à piston, et quantité d'autres bons objets.

Les acquéreurs paieront comptant et cinq centimes par franc. (132)

Tribunal de commerce de Saumur.

Les créanciers de la faillite du sieur Fulgence Cavellier, marchand corroyeur, demeurant à Saumur, rue Daillé, sont invités à se réunir, lundi prochain 19 de ce mois, à huit heures précises du matin, en la chambre du

conseil du Tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination ou le remplacement du syndic, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce.

Le Greffier du Tribunal, (133) A. DUDOUET.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

## A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

## UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Située à l'entrée du bourg de Varrains, près Saumur, consistant en :

Une maison d'habitation, composée de deux salons, office, cuisine et chambres à coucher, vastes servitudes, caves creusées dans le roc, cuves, pressoirs, cours, jardin, terrasse, et un clos de vigne y adossé, contenant environ 4 hectares 30 ares ; le tout entouré de murs ;

Un autre clos de vigne, situé à Champigny, contenant environ 92 ares ; Et un hectare de pré, situé dans la prairie de Varrains, en plusieurs morceaux.

La maison pourra être vendue avec tout le mobilier qu'elle renferme, tels que lits, fauteuils, glaces et batterie de cuisine.

On comprendra également dans cette vente 12 poinçons et tonnes, garnis de cercles de fer, du vin vieux de Cham-

pigny, et 1,000 litres de vin en bouteilles des années 1820, 1826, 1834, 1845 et 1846.

On accordera les plus longs délais pour le paiement du prix.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (695)

## CHANGEMENT DE DOMICILE

## BODIN FILS AÎNÉ, SELLIER CARROSSIER,

Vient de transférer son magasin en face de l'hôtel de Londres, dans la maison Tailbonis, rue d'Orléans.

Il fait tout ce qui concerne sa partie : tient sellerie, carrosserie, articles de voyage, boîtes à chapeaux pour dames, articles de chasse et fourrures. — Magasin de voitures neuves et d'occasion, en tout genre.

## A LOUER

1<sup>o</sup> PORTION DE MAISON, au 1<sup>er</sup> étage, dans la maison ci-dessus, rue d'Orléans. — Elle peut servir de pied-à-terre, avec remise et écurie à deux chevaux ;

2<sup>o</sup> UNE AUTRE MAISON, même rue, maison Lorain, plâtrier, composée d'une boutique, arrière-boutique, cour, cuisine, quatre chambres à feu, grenier, chambre de domestique et cave ;

3<sup>o</sup> UN TRÈS-GRAND GRENIER au-dessus de sa grande remise, rue Neuve-Beaupaire, près la maison Sartoris, plâtrier.

S'adresser à M. BODIN fils aîné.

## ADJUDICATION

DE TRAVAUX PUBLICS

Pour la construction du Presbytère de la paroisse de Saint-Nicolas à Saumur.

Messieurs les Entrepreneurs de travaux publics sont prévenus, que le jeudi 29 mars 1855, il sera procédé, à l'hôtel de la Mairie de Saumur, à une heure après midi, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à faire pour la construction du Presbytère de la paroisse de Saint-Nicolas, s'élevant à la somme totale de 17,000 francs.

L'adjudication de ces travaux sera donnée à un seul adjudicataire, pour toute nature de travaux.

Nul ne sera admis à concourir, s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux.

Les soumissions seront écrites sur papier timbré.

Le rabais portera sur l'ensemble des prix, à raison de tant de centimes par franc, sans fractions de centime, à peine, dans ce cas, de voir le rabais porté au centime supérieur, qui deviendrait le taux de la soumission.

Les concurrents pourront prendre connaissance des autres conditions de l'adjudication, des devis, détails, plans et cahier des charges, au secrétariat de la Mairie de Saumur.

### MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (noms, prénoms et profession), demeurant à \_\_\_\_\_, faisant élection de domicile à l'hôtel de la mairie de Saumur, m'engage à exécuter les travaux de construction du Presbytère de Saint-Nicolas de Saumur, moyennant un rabais de (le nombre de centimes par franc). Je déclare avoir pris connaissance des plans, prix, devis et cahier des charges, auxquels je me conformerai. (127)

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur, Le dimanche 1<sup>er</sup> avril 1855, à midi,

UNE

### PROPRIÉTÉ VIGNOBLE,

Entourée de murs et affiée de beaux arbres fruitiers,

Située au Petit-Puy,

Commune de Saumur, appartenant à M. JOUANNEAU-BAIGNOUX, et comprenant deux CLOS de vigne, renfermés de murs, contenant 2 hectares 54 ares, et cave avec pressoir. (116)

## A AFFERMER

DE SUITE,

Pour entrer en jouissance à Noël 1856,

### UNE TRÈS-BELLE FERME

Nommée l'Etang,

A Milly, commune de Gennes, Contenant 43 hectares 56 ares 30 centiares, consistant en maison d'habitation et d'exploitation, terre labourable, pré, bois et pâture.

S'adresser, pour traiter, soit à M. DELANDES, qui en est le propriétaire, demeurant à Bagneux, soit à M. MILLOU-GUITARD, géomètre à Saumur, soit à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

## A CEDER

Pour cause de départ,

UNE BONNE

### BOUTIQUE DE SERRURERIE,

Exploitée depuis longues années, à Montreuil-Bellay, par M. RAMBAULT, avec toutes les marchandises et outils en dépendant.

## A VENDRE

Avec ou sans la Boutique,

### UNE MAISON,

Située à Montreuil-Bellay, en la Grand-Rue, habitée par M. RAMBAULT.

S'adresser, pour les renseignements, à M. RAMBAULT, serrurier, ou à M<sup>e</sup> POINOT, notaire à Montreuil-Bellay.

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 79.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur,

Le dimanche 18 mars 1855, à midi,

LES

### BIENS IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> LORY-HUARD,

Savoir :

1<sup>o</sup> Un CLOS, appelé la Charbonnière, situé commune de Distré, contenant deux hectares vingt ares, joignant au midi M. Bury, au couchant M. Barras, au nord le chemin, et au levant le chemin;

2<sup>o</sup> Quatre-vingt-huit ares de vigne blanche, situés à Bournan, appelés l'Hôpital, commune de Bagneux, joignant au midi les Guiocheau, au couchant la route;

3<sup>o</sup> Quatre-vingt-huit ares de vigne rouge, au même canton, appelés la Bergère, commune de Bagneux, joignant au levant Chateignier et autres, au midi Bellanger, au couchant Girault;

4<sup>o</sup> Un hectare 53 ares 76 centiares de terre, vigne et bois, avec grotte, situés au canton de Machbarry, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant au levant M. Fouquet;

5<sup>o</sup> Cinquante-cinq ares de pré, situés au canton de la Marremaillette, commune de Saumur, exploités par Breton, joignant au levant Richomme;

6<sup>o</sup> Cinquante-cinq ares de pré, situés au même canton de la Marremaillette, commune de Saumur, joignant au levant David;

7<sup>o</sup> Trois ares 60 centiares de pré, situés au même canton, même commune, joignant au couchant M. Nivel-leau;

8<sup>o</sup> Un hectare 10 ares de pré, dit le pré Godet, commune de Saumur, au chemin Charnier, joignant au levant M. Abraham;

9<sup>o</sup> Deux hectares 75 ares de bois, situés à Bournan, commune de Distré, joignant au levant la grande route, au nord les Brard;

10<sup>o</sup> Un hectare 81 ares 50 centiares de bois et chateigneraie, aux cantons de Saint-Jean et Coulis, en deux morceaux, commune de Chenetulle-les-Tuffeaux, joignant au couchant M. Girard;

11<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de bois, à Marson, commune de Rou-Marson, joignant Desbois et M. Allotte;

Ce bois est bon à couper;

12<sup>o</sup> Onze ares de bois, au-dessous du château de Pocé, près la Chesnaie, commune de Distré, joignant M. de Montreuil et M. Bazille.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, dépositaire des titres de propriété.

Il y aura toutes sûretés pour les acquéreurs.

On donnera les plus grandes facilités pour les paiements des prix. (88)

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 25 mars 1855, à midi,

### UN MORCEAU DE TERRE,

Contenant 88 ares, nommé la pièce du Poirier, situé commune de Villebernier, acquis par le sieur Jacques Poitevin de M. le marquis d'Armaillé.

S'adresser soit audit sieur POITEVIN, à Varennes, soit à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (117)

## A VENDRE

Une PROPRIÉTÉ, située commune de Montreuil-Bellay, d'une contenance d'environ soixante hectares.

S'adresser, pour voir les lieux et traiter, à M. DIXMIER, huissier à Saumur. (41)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

## A AFFERMER

LES

### BIENS IMMEUBLES

Ci-après,

Appartenant à MM. de Beauregard et de la Frégeolière,

Et situés dans la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent:

1<sup>o</sup> Une MAISON de jardinier, et un jardin de la contenance de 64 ares 56 centiares; plus une vigne contenant 24 ares 13 centiares; et une ouche contenant 86 ares 35 centiares;

2<sup>o</sup> Quatre-vingt-huit ares de pré;

3<sup>o</sup> Une pièce de terre contenant 19 hectares 11 ares;

4<sup>o</sup> La maison et le jardin autrefois occupés par M<sup>me</sup> d'Harambert.

S'adresser à MM. de BEAUREGARD et de la FRÉGEOLIERE, à Saint-Florent, et à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 79.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur,

Le lundi 19 mars 1855, à midi,

LES

### BIENS IMMEUBLES,

Ci-après détaillés,

Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> LORY-HUARD,

Savoir :

1<sup>o</sup> UN VASTE TERRAIN, actuellement en jardin, situé à Saumur, rue d'Orléans, avec façade sur cette rue, ayant sortie sur la rue Beaurepaire, contenant environ 1,400 mètres carrés.

Sur ce terrain sont élevés cinq corps de bâtiments détachés les uns des autres.

Le tout joignant l'hôtel de Londres.

2<sup>o</sup> UNE MAISON, située à Saumur, rue du Portail-Louis, occupée par les époux Bourgeois, grenetiers;

3<sup>o</sup> Une belle PROPRIÉTÉ, appelée Grand-Bois, située commune de Saint-Lambert-des-Levées, exploitée par les époux Ory, et contenant 26 hectares 13 ares 83 centiares.

Le même jour, à 2 heures, dans la même étude, il sera vendu, par adjudication, QUATRE RENTES FONCIÈRES, franchises de toutes retenues, bien hypothéquées :

La première, de . . . 450 fr.

La deuxième, de . . . 400

La troisième, de . . . 18

Et la quatrième, de . . . 21 16 c.

(Voir, pour le détail, l'Echo du samedi 24 février 1855).

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M<sup>e</sup> DION, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 79.

## VENTE MOBILIERE

A POCÉ,

Après décès de M<sup>me</sup> veuve Lory-Huard.

Le dimanche 25 mars 1855, à midi, et jours suivants, à la même heure, dans une maison située au hameau de Pocé, commune de Distré, il sera vendu, par adjudication, différents objets mobiliers, consistant en : lits, linges, tables, chaises, meubles, batterie de cuisine, foin, méteil, seigle, froment, cercles, et environ 31 hectolitres de vin rouge et blanc, en tonnes et fûts, de la récolte de 1848, et des récoltes suivantes; plus des grandes cuves cerclées en fer, bouteilles et fûts vides, et tous les accessoires des vendanges, et plusieurs cents de javelles de sarment.

On paiera comptant. (119)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean 1855,

Une MAISON, levée d'enceinte, 45. S'adresser à M<sup>lle</sup> LAFOND. (114)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

Une très-belle CAVE voûtée pouvant servir de demeure, située à la Paleine, commune de Saint-Cyr-en-Bourg; deux autres CAVES, dont l'une à pressoir garni de ses accessoires, et environ 5 ares 50 centiares de terre et jardin, au-dessus des caves, le tout joignant au levant Breton, au couchant le même, au nord Maurice Rebeilleau, et au midi Baptiste Fonet.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, pour traiter. (121)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

Le jeudi 29 mars 1855, à midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, il sera vendu

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

### UNE MAISON,

Située à Saumur, Grande-Rue-Saint-Nicolas, occupée par le sieur Baron, perruquier.

Cette maison joint d'un côté M. Videgrain, et d'autre côté M. Vinettié.

On pourrait traiter avant l'adjudication. (120)

### AVIS IMPORTANT.

## M. LEGUIN, plâtrier,

Rue Courcouronne, à Saumur,

Fait savoir qu'il se charge, avec garantie, d'empêcher l'eau de venir dans les caves et fosses d'aisances.

Il fait aussi à forfait des caves à vin, voûtes de caves en briques et bassins en tous genres, et toutes espèces de travaux concernant le ciment romain.

Il vend toujours en gros et détail, plâtres et ciment romain, 1<sup>re</sup> qualité.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### Fonds à Placer.

DIVERSES SOMMES A TERME ET A RENTE VIAGÈRE.

## A VENDRE

### UNE ETUDE DE NOTAIRE,

Au chef-lieu d'un des meilleurs cantons du département des Deux-Sèvres.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 22.

## A LOUER

Pour la St-Jean 1856,

### UNE MAISON,

Rue de la Petite-Douve, occupée par M. Fournier, cabaretier.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve CAMIN, rue Cendrière. (77)

## A CEDER

DE SUITE,

FONDS bien achalandé d'ÉPICERIE,

MERCERIE ET FAYENCE,

Situé à la Croix-Verte, rue de Rouen, à Saumur.

S'adresser à M. BALOTHE, propriétaire. (94)

Découverte incomparable par sa vertu.

## EAU TONIQUE

### PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 49. — Dépôt à Saumur, chez Eugène Pissot, coiffeur-parfumeur, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 2.

PRIX DU POT: 3 FR. (411)

Saumur, P. GODET, imprimeur.